

DA 521 – 20.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 23 juin 2020

relative à un

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 345'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES TABLEAUX
ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE AVANCHET-JURA**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de remplacer des tableaux électriques de l'école Avanchet-Jura ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 10 juin 2020 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 31 OUI et 3 abstentions,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 345'000.00 destiné au remplacement des tableaux électriques de l'école Avanchet-Jura ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 345'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 345'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès l'utilisation du bien estimé à 2022.

